

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 20 novembre 2020

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 17 et 18 novembre 2020**

**2020 DLH 158** Subvention (676 000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle avec l'association Départementale d'Information sur le Logement de Paris (ADIL 75).

**M. Ian BROSSAT, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 3 novembre 2020 par lequel la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association ADIL 75 ;

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT, au nom de la 5<sup>e</sup> Commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'Association Départementale d'Information sur le Logement de Paris (ADIL 75) un avenant à la convention pluriannuelle joint prévoyant l'attribution d'une subvention.

Article 2 : Il est attribué à l'Association Départementale d'Information sur le Logement de Paris (ADIL 75) une subvention d'un montant de six cent soixante-seize mille euros (676 000 €) pour 2020.

Article 3 : La dépense sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2020 sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**